

## Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants (PAÉNA)

Aider les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer à la vie canadienne en fournissant des services essentiels, ou de l'orientation vers ces services. Les nouveaux arrivants admissibles aux services fournis par ce programme sont les suivants :

- Résidents permanents
- Citoyens canadiens
- Réfugiés au sens de la Convention
- Demandeurs d'asile
- Nouveaux arrivants dans le Programme des candidats des provinces (PCP)
- Nouveaux arrivants dans le Programme concernant les aides familiaux familiales à domicile
- Détenteurs de permis ministériel

*Le travailleur d'établissement fournit des services en :*

### Information et Orientation générale

- Établissement initial et évaluation des besoins
- Recherche de logement
- Orientation à la vie à Thunder Bay et au Canada
- Demande du numéro d'assurance sociale et du RAMO
- Demande de prestation fiscale canadienne pour enfants
- À renseignements et soutien l'immigration et à la citoyenneté
- Accès à l'information sur les métiers, les professions et l'accréditation
- Centres de santé communautaire
- Écoles et établissements postsecondaires
- Information financière
- Droits des femmes

### Accès services à Thunder Bay

- Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
- Aide juridique Ontario
- Services médicaux et dentaires
- Formation linguistique
- Organismes de soutien à l'emploi
- Programmes récréatifs pour enfants et adultes
- L'aide juridique, conseil

De l'aide et de l'information sont également fournies aux groupes de parrainage de réfugiés, autant pour les signataires d'entente de parrainage que pour les groupes de cinq.

(June 20, 2014 edited version)